

Réunion publique de lancement

Mirebeau-sur-Bèze

19 septembre

Date et heure : le 19 septembre 2013 à 18 heures 35

Lieu : Mirebeau-sur-Bèze

En tribune CPDP : Jean-Yves OLLIVIER, Jean SORNAY

En tribune GRTgaz : Denis SUISSE-GUILLAUD, Thierry LAMY, Ludovic LECELLIER

Durée : 1 heure 40

Participants : 39 personnes

Ouverture

• **Introduction de la CPDP**

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP), souligne que la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé de soumettre les projets de canalisation de transport de gaz naturel Arc lyonnais et Val de Saône à un unique débat public, d'une durée de trois mois.

La CPDP est chargée de l'animation des débats et de la diffusion au public d'une information complète et objective. Elle doit veiller au respect des principes d'équivalence, de transparence et d'argumentation. Elle produira des comptes rendus exhaustifs des 19 réunions de dialogue organisées. Après la clôture du débat, elle aura deux mois pour produire un compte rendu, qui sera accompagné d'un bilan du débat établi par le Président de la CNDP. GRTgaz aura ensuite trois mois pour rendre publique sa décision quant aux suites des projets.

• **Présentation du projet par GRTgaz**

Les projets Arc lyonnais et Val de Saône ne s'assortissent d'aucune contrainte de délai, puisqu'ils n'ont pas encore été décidés. Leur objectif commun est d'opérer une meilleure jonction entre les zones nord et sud de la France.

Le projet Val de Saône consiste en la construction d'une nouvelle canalisation de gaz de 150 kilomètres entre Etrez (01) et Voisines (52). Son coût est estimé à 600 millions d'euros et sera entièrement financé par GRTgaz.

Le projet Val de Saône nécessiterait la construction, tout le long du tracé, d'une piste ayant une emprise de 40 mètres dédiée à l'acheminement des engins de travaux publics. Au droit de la canalisation, une bande de servitude de 20 mètres non constructible fera l'objet de conventions amiables avec les propriétaires. Dans une bande de 660 mètres de part et d'autre de la

canalisation, il serait interdit de construire un établissement recevant du public (> 100 personnes) sans autorisation (après analyse de compatibilité avec le gazoduc).

Le début des travaux pourrait intervenir au printemps 2018, avec une mise en service fin 2019. La décision de mise en œuvre du projet, de fait, devrait intervenir mi-2015.

Echanges avec la salle

Considérations générales

- **Indemnisations prévues**

Le public demande s'il est prévu de replanter les arbres abattus dans les forêts communales.

Il est remarqué que la production de bois ne sera plus possible sur la bande de servitude, ce qui représentera un manque à gagner pour la commune.

Le public souhaite savoir si les indemnisations versées porteront uniquement sur l'année au cours de laquelle se seront déroulés les travaux.

- **Impact sur les exploitations agricoles**

Le public sollicite des précisions sur les drainages qui seraient touchés par les travaux.

- **Etendue du débat public**

Le public s'interroge sur la manière dont sera défini le tracé final et demande s'il est prévu, par exemple, de convoquer tous les exploitants agricoles concernés.

Le public demande si des visites du chantier sont prévues.

Le maître d'ouvrage assure que toute personne concernée qui le souhaiterait pourra visiter le chantier.

- **Bande de servitude et zone contiguë**

Le public s'enquiert des interdictions de construction affectant les maisons individuelles.

- **Origine du gaz transporté**

Le public demande si le gaz transporté proviendra de Russie.

- **Retombées économiques du projet**

Le public souhaite savoir si le projet pourrait intéresser l'industrie côte-d'orientale et s'il serait susceptible d'attirer des industriels dans le département.

- **Fouilles archéologiques**

Le public s'interroge sur les conséquences de la traversée d'un site archéologique par le chantier.

Caractéristiques techniques des projets

- **Durée de vie des canalisations**

Le public souhaite connaître la durée de vie d'une conduite de gaz.

- **Origine des tuyaux**

Le public s'enquiert de l'origine des tuyaux.

- **Déroulement des travaux**

Le public sollicite des précisions sur les étapes antérieures à l'enfouissement des tuyaux.

Impacts environnementaux des projets

- **Limitation de l'impact sur l'environnement**

Le public souhaite savoir s'il est possible de privilégier les passages où des conduites de gaz existent déjà, afin de limiter l'impact des travaux sur l'environnement.

- **Mesures de précaution**

Le public s'enquiert des précautions qui seront prises lors de la mise en place du tuyau, notamment en terre humide.

Articulation du projet avec des équipements existants et d'autres projets d'aménagement du territoire

- **Projets de méthanisation**

Le public demande si un projet de méthanisation pourrait se greffer sur la canalisation prévue.

- **Plan local d'urbanisme (PLU)**

Le public s'interroge sur les contraintes que le projet pourrait faire peser sur le plan local d'urbanisme.